

Principales caractéristiques du Mécanisme:

- Compatible avec différents niveaux de compétence nationale
- Orienté sur les besoins
- À structure décentralisée
- Fournit l'accès à l'information
- Soutient et accompagne la prise de décision
- Aucun ingérence dans le contrôle de l'expertise ou de l'information
- Créé pour servir tous les participants



Une autre initiative est la création d'une section spéciale pour le Centre d'Échange axée sur la prévention des risques biotechnologiques visant à soutenir le Protocole de Cartagena. C'est une démarche qui permettra au mécanisme du centre d'échange de faciliter l'échange d'informations et d'expériences scientifiques, techniques, environnementales et juridiques sur les organismes vivants modifiés (OVM).

Le Secrétariat de la Convention fait la promotion du centre d'échange et de ses objectifs par le biais d'organisation d'ateliers pour répondre aux besoins des pays en développement en matière d'information technique et scientifique. Ces ateliers accordent la priorité aux problèmes identifiés par ces pays, comme l'évaluation des capacités nationales nécessaires à la mise en œuvre de la Convention, l'amélioration de l'accès à de nouvelles technologies de l'information et à l'expertise et mieux éduquer et sensibiliser davantage le public.

Le mécanisme du centre d'échange vise également à sensibiliser davantage le public sur les questions et les programmes de la Convention. Il est en voie de création d'un système accessible par l'Internet pour faciliter la collaboration entre les pays à travers des projets de formation et d'éducation, la coopération dans le domaine de la recherche, les opportunités de financement, l'accès aux technologies et leur transfert et le rapatriement de l'information.

Les experts sont « en réseau » pour faciliter la mise en œuvre des programmes conjoints. A titre d'exemple, le Mécanisme travaille avec le Programme Mondial sur les Espèces Envahissantes (GISP) et avec l'organe scientifique de la Convention chargé d'élaborer une initiative commune sur les espèces exotiques envahissantes. Le centre d'échange travaille également pour établir un lien solide entre les ressources humaines des pays en développement et les initiatives scientifiques les plus avancées des pays industrialisés afin d'arriver à une approche avantageuse pour toutes les parties pour résoudre les problèmes.



Pour en savoir plus

Le site Internet du mécanisme du centre d'échange est accessible à l'adresse suivante : <http://www.biodiv.org>

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Mécanisme du Centre d'Échange
Secrétariat de la Convention sur
la diversité biologique
393 rue Saint-Jacques, suite 300
Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9
Téléphone : +1-514-288-2220
Télécopie : +1-514-288-6588
Courriel : secretariat@biodiv.org

Imprimé sur papier recyclé



FENÊTRE OUVERTE SUR LE MÉCANISME DU CENTRE D'ÉCHANGE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE



CDB

Secrétariat de la
Convention
sur la diversité
biologique



PNUE



Information et technologie :

La diversité biologique concerne la vie sur Terre dans toute sa richesse et sa diversité, du simple gène aux forêts équatoriales d'Amazonie. L'être humain est un élément indissociable de cette diversité, à l'instar des aliments, des médicaments, de l'habillement et d'autres ressources biologiques qui nous permettent de survivre.

Appréciant toute la mesure de l'importance de la biodiversité dans notre vie quotidienne, et des pressions exercées par l'activité humaine sur le monde vivant, les Etats ont adopté la Convention sur la diversité biologique en 1992 destinée à servir de cadre d'action. La communauté internationale avait compris, de prime abord, que la connaissance scientifique et le savoir-faire technologique ont un rôle fondamental à jouer.

Or, l'expertise dans la gestion de l'information et de la technologie varie énormément d'un pays à un autre. C'est la raison pour laquelle la Convention avait décidé de mettre en place un « mécanisme de centre d'échange » afin de permettre à tous les Etats d'avoir accès à l'information et aux technologies pour les aider dans leurs actions dans le domaine de la biodiversité.

Qu'est qu'un centre d'échange?

A l'origine, l'expression "centre d'échange" renvoyait à un établissement financier où chèques et factures sont échangés entre banques membres de sorte que seuls les soldes nets sont réglés en liquide. Depuis, la signification de ce concept a évolué pour inclure toute agence qui réunit demandeurs et fournisseurs de biens et de services pour ainsi faire correspondre l'offre avec la demande.



Mission du Centre d'Échange

- Promouvoir et faciliter la coopération technique et scientifique, dans les pays et entre eux
- Elaborer un mécanisme mondial pour l'échange et l'intégration de l'information sur la biodiversité
- Développer le réseau humain et technologique nécessaire.



participation des communautés autochtones qui possèdent des savoirs et des connaissances uniques.

La coordination du centre d'échange est confiée au Secrétaire exécutif sous la supervision et l'orientation d'un comité consultatif informel (CIAC), créé par les Parties à la Convention. Inscrivant ses actions dans la transparence et la coopération, ce Comité attire l'attention sur les multiples besoins et préoccupations de divers pays, communautés et régions.

En outre, un réseau de correspondants nationaux du Mécanisme est en voie d'installation. Il a pour mission d'étudier toutes questions relevant de la coopération technique et scientifique. Récemment, les Parties ont réitéré la nécessité de renforcer le rôle de ces correspondants nationaux. Le développement d'un réseau d'organisations non gouvernementales et d'autres institutions oeuvrant dans le domaine de la biodiversité devrait contribuer à la réalisation de cet objectif. La mise en place de correspondants nationaux, sous-régionaux, régionaux et thématiques pour des thèmes spécifiques pourrait être d'une grande utilité.

L'accès

Le centre d'échange s'appuie sur la conviction que la priorité réside dans la plus large participation et l'accès facile à l'information. Ainsi, sa base de données peut être utilisée par tous les moyens

de communication existants, électroniques ou traditionnels. Des efforts particuliers ont été déployés pour assurer la pleine

Ressources et activités

Le mécanisme du centre d'échange entend accompagner et soutenir les programmes de travail thématiques et intersectoriels de la Convention en favorisant la coopération dans six domaines principaux: outils pour la prise de décision, la formation et le renforcement des capacités, la recherche, le financement, le transfert de technologies et le rapatriement de l'information.



La première priorité du mécanisme était de permettre l'accès universel aux documents officiels de la Convention. Les textes de la Convention et le Protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques, la liste des signataires et des Parties, les rapports et documents officiels sont tous disponibles sur le site Internet de la Convention ; ils sont également disponibles sur CD-ROM et sur papier.

Depuis, l'éventail d'information et de données est considérablement étoffé. Les utilisateurs peuvent, désormais, avoir un accès rapide aux études de cas, aux rapports nationaux et autres, aux initiatives et programmes à l'exemple de l'Initiative Taxonomique Mondiale et les programmes sur le tourisme durable et les connaissances traditionnelles. L'expertise technique

et scientifique est favorisée et développée par le biais d'un fichier d'experts, dans les domaines pertinents, et qui sont désignés par les Gouvernements.

